

RHINOPNEUMONIE

TEST PCR NEGATIF EXIGE POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A DES COURSES

A CAGNES-SUR-MER A COMPTER DU JEUDI 21 JANVIER 2021

Des cas de rhinopneumonie ont été déclarés ces derniers jours sur des trotteurs (communiqué publié sur Infonet le 11 janvier 2021) et principalement sur des pur-sang.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel et du fait que l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer accueille durant le meeting d'hiver de très nombreux chevaux des deux disciplines, les mesures suivantes ont été décidées, en cohérence avec les mesures mises en place par France Galop pour les pur-sang devant participer à des épreuves à Cagnes-sur-Mer:

- à compter du jeudi 21 janvier 2021, un test PCR EHV4 négatif datant de moins de 8 jours sera exigé pour tous les chevaux déclarés partants dans les réunions de courses au trot à Cagnes. Cette mesure concerne les chevaux non stationnés temporairement ou à l'année sur le centre d'entraînement de Cagnes. (Le test ne sera pas exigé pour les chevaux stationnant pour le meeting ou habituellement à Cagnes-sur-Mer).

Il est recommandé de faire réaliser les analyses PCR EHV 4 dans les laboratoires LABEO ou VETODIAG en précisant au vétérinaire qui effectue le prélèvement de porter la mention « Meeting de Cagnes » sur le bordereau d'envoi de prélèvement afin que ces analyses soient réalisées dans les meilleurs délais.

Le test PCR EHV1 est recommandé mais il n'est pas obligatoire.

Le résultat négatif du test PCR EHV 4 devra être présenté pour chaque cheval non résident à Cagnes-sur-Mer au secrétariat de l'hippodrome en début de réunion et ce à compter du 21 janvier 2021. Si le certificat n'est pas présenté pour un cheval, celui-ci ne sera pas autorisé à courir.

- pour les chevaux stationnant sur l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer, des tests seront réalisés dès le jeudi 14 janvier sur un échantillon de chevaux pour évaluer la situation au niveau de la population de trotteurs (qui n'a pas montré à ce jour de symptôme).